car la cour de cassation s'est nettement prononcée en ce sens.

M. Pourquery de Boisserin demande pourquoi on a suspendu les procès-verbaux ?

Le procureur général répond que c'est l'affaire de la police. L'action de la justice n'a commencé que le 5 mai, à 2 heures.

Sur une question de M. Hémon, le procureur général dit qu'on a suivi la procédure du flagrant délit contre une dizaine de personnes qui ont obtenu une remise au 2 juin. Elles ont été remises en liberté après interrogatoire du procureur de la République. Le magistrat répondant à M. Barthou, dit que M. Baudin est la seule personne arrêtée le 1er mai, contre laquelle la procédure du flagrant délit n'a pas été suivie.

Le procureur-général déclare qu'il n'a aucune connaissance de l'enquête officieuse faite par le président du Conseil. Je ne connais, dit-il, que l'agence judiciaire.

Quant au nom de l'agent qui assure avoir été frappé par M. Baudin, on ne l'a connu qu'entre le 1er et le 4 mai.

Après l'audition du Procureur-général qui a eu lieu en présence du Garde des sceaux, la commission décide de demander la communication du dossier, non pas, a dit M. Pourquery de Boisserin, pour établir la matérialité des faits, mais pour peser les présomptions.

M. Jaurès dit que ce dossier n'est pas complet, M. Baudin n'ayant pas été entendu.

Le Garde des Sceaux accepte de communiquer le dossier par l'intermédiaire du procureur général.

La commission se réunira demain matin à 9 h. 1/2.

Paris, 17 mai. — M. Magnard dit dans le *Figaro* :

« Tout se tient dans un état bien ordonné et sans vouloir établir un rapprochement excessif entre les agissements de M. Baudin et les entreprises anarchistes, il est clair qu'elles ont trouvé un encouragement dans cette conviction, que le gouvernement, sans approuver ses idées, s'avouait impuissant à les combattre.

» La Chambre, malgré la nomination, a une petite majorité de commissaires favorables aux poursuites, les voit cependant, m'affirme-t-on, de mauvais œil. Je crois qu'elle obéirait à un sentiment assez peu élevé de fronsée électorale et à un esprit de solidarité tout à fait mal compris si elles ne les votaient point. »

AU SÉNAT

Le régime des boissons

M. Bouilloz a développé devant la commission des finances un amendement tendant à exempter de tous droits, à condition de faire une simple déclaration, la bière fabriquée par les particuliers, dans leur domicile, avec des appareils leur appartenant, et exclusivement destinée à la consommation du personnel de la maison.

LA RÉVISION DES TARIFS DE DOUANE

AUX ÉTATS-UNIS

Le correspondant de Washington du *Commercial Bulletin* de New-York écrit que généralement on croit que le président Cleveland et M. Carlisle agiront avec prudence pour opérer de grandes réductions de droits sur les articles manufacturés et qu'ils seront tenus à prendre une attitude conservatrice, qu'ils le préfèrent ou non, à cause de la nécessité du revenu. Une des principales critiques que l'on a faites sur un bill qui a été présenté par le *New York Reform Club* est que ce bill ne pourvoit que pour 120,000,000 de dollars de revenu.

Il faudrait 60 millions de dollars de plus pour balancer les dépenses du gouvernement, à moins que l'on n'augmente dans de grandes proportions les impôts intérieurs. Une légère taxe sur le sucre comblerait une partie du déficit, mais elle éprouverait des difficultés à le combler totalement. Il est certain qu'on se heurtera à un problème très difficile, que l'idée de la protection y entre ou non, à proclamer un bill qui donnera un revenu équivalent sans rétablir la taxe sur le sucre.

Le revenu serait augmenté, bien que dans une légère proportion, en conservant les droits élevés sur les vins et quelques autres articles de luxe. La proposition de ne pas avoir de liste exempte de droits, mais d'admettre en franchise ce qui n'est pas expressément sujet au droit, serait très dangereuse dans l'opinion des experts du Trésor.

Si une fabrication donnée était taxée et si les fabrications non spécifiées étaient exemptes, les importations prendraient bientôt la forme des fabrications seulement exemptes. Si les articles de soie, de coton et de laine étaient chacun taxés, on réclamerait l'introduction dans les articles non spécialement dénommés des articles partie en coton et partie en laine.

Un grand nombre de questions techniques de cette espèce qui ne manqueraient pas de se produire amènent les agents du Trésor à préférer une clause de couverture (*blanket clause*) qui comprendrait tous les articles ou matières non énumérés, même si le taux était peu élevé. Quelques-unes des plus fortes protestations contre tout bill réduisant les droits viendront, comme d'habitude, des fabricants de lainages (*woollen men*). On a déjà exercé une forte pression pour amener M. Carlisle à user de son influence pour que les réductions sur les lainages n'aient d'effet qu'une saison après avoir mis la laine brute sur la liste d'exemption.

On donne comme argument que les manufacturiers doivent acheter la laine une saison à l'avance et qu'ils ne peuvent pas acheter la laine pendant qu'elle est taxée pour fabriquer des marchandises qui ne pourront être livrées à la vente qu'après que le droit sera retiré. Quelques fabricants ont assez de franchise pour admettre que le système du tarif élevé a détruit le pouvoir de lutter sur le marché libre et qu'ils ont besoin d'un peu de temps pour faire face aux nouvelles conditions.

NOUVELLES DU JOUR

La situation ministérielle

Paris, 17 mai. — Décidément le ministère a du plomb dans l'aile. Dans les couloirs, aujourd'hui, et nous parlons des couloirs intimes du Palais Bourbon, on ne parlait que de cela. Les officieux dénonçaient le grand complot de M. Constans et ceux qui les entouraient, en écoutant leurs doléances, paraissaient sourire d'un rire goguenard.

C'est, qu'en effet, on peut dire que jamais M. Constans n'a été plus près de revenir aux affaires qu'aujourd'hui.

Le ministère Dupuy a deux défiles très redoutables à franchir; nous en avons fait connaître un : le budget de 1894. Il en est un autre : ce sont les poursuites demandées contre M. Baudin.

La discussion devant la Chambre, qui est excessivement prochaine, sera des plus chaudes.

Tous les socialistes donneront et, avec eux, les radicaux-socialistes de l'école Millerand.

D'après des renseignements qui nous parviennent et que nous n'acceptons que sous la réserve la plus expresse, MM. Manjan et Dumay apporteraient à la suite d'une enquête minutieuse des faits d'une gravité exceptionnelle. Il paraîtrait que non contente de se servir des policiers, l'autorité supérieure aurait, le 1er mai, lancé sur la place du Château-d'Eau des soldats qui auraient été préalablement habillés en civils.

Le fait est tellement monstrueux que dans les couloirs où on les colportait, personne n'y voulait croire, mais on assurait que les députés dont nous avons donné les noms produiraient les preuves à la tribune sous forme de témoignages.

Quoiqu'il en soit, on considère à la Chambre que le ministère Dupuy a vécu et que son existence n'est plus qu'une question de jours.

Un grand nombre de députés auxquels nous avons posé la question nous ont répondu : « M. Dupuy ne fera pas les élections, soyez-en sûr. »

M. Andrieux rentre en scène

Paris, 17 mai. — L'interview après que nous avons prise hier à M. Delahaye au sujet du Panama et en particulier du rapport Vallée a trouvé un écho.

La *Libre Parole* a envoyé un de ses rédacteurs interviewer à ce sujet M. Andrieux.

» Le rapport Vallée a-t-il dit, à notre confrère, n'est qu'une apologie des chéquards, le dépôt qui en sera fait sera le signal de la reprise des hostilités. Les 104 ont beau nier, les Rouvier et consorts ont beau multiplier les explications les plus confuses, la cause est entendue, mais Panama n'est pas un cas isolé. Voici par exemple sur mon bureau le dossier des docks de Marseille que Rouvier connaît bien. J'y trouve des lettres curieuses et ces documents sont signés par un député influent de la majorité qui est en passe de devenir sénateur.

» M. Andrieux affirme que ce député avait offert son influence parlementaire contre 3 millions en actions libérées, la moitié de la subvention de l'Etat qu'il estimait à 2 millions, et une somme de 100.000 francs comptant.

« Si, dit M. Andrieux, sur le dépôt du rapport Vallée nous pouvons engager une discussion à la tribune, je remettrai ces documents et bien d'autres entre les mains de mes amis. On verra que la concussion n'est pas un accident, mais une habitude dans le parti opportuniste. »

L'impôt sur les opérations de Bourse

Paris, 17 mai. — Le conseil d'Etat statuera jeudi, dans l'après-midi, sur le projet de règlement concernant l'impôt sur les opérations de Bourse. L'accord est, dit-on, établi entre le gouvernement et le conseil d'Etat.

Les délégués de la Bourse du Travail chez M. Yves Guyot

Paris, 17 mai. — Une délégation de quatre membres de la Fédération nationale des chambres syndicales et groupes corporatifs ouvriers du bâtiment, s'est présentée, ce matin, à neuf heures, chez M. Yves Guyot.

Ces messieurs ont voulu lui faire signer une sorte de retractation des paroles qu'il avait prononcées à la Chambre, les 8 et 9 mai, et qui ont provoqué un récent meeting.

M. Guyot a refusé.

Les cours de M. Aulard

Paris, 17 mai. — M. Aulard a fait aujourd'hui son cours. Les cartes d'admission étaient rigoureusement exigées. A la sortie plusieurs centaines de jeunes gens stationnaient dans la rue de la Sorbonne où les étudiants républicains en masse criaient : Vive Aulard ! Vive la République ! Vive la Révolution ! conspuez la calotte !

Ils essayaient ainsi d'empêcher toute manifestation adverse. Quelques rixes sans gravité se sont produites. Quatre arrestations ont été opérées.

La rue de la Sorbonne a été déblayée par les gardiens de la paix et le calme s'est rétabli. M. Aulard, à la sortie du cours, a été sifflé.

L'incident de Khong

Paris, 17 mai. — La légation de Siam nous communique la dépêche suivante qu'elle vient de recevoir de Bangkok :

« Le bruit court qu'un conflit a eu lieu le 3 mai dans le voisinage du fleuve Mékong. Une force franco-annamite ayant attaqué une tribu lasienne, a été repoussée. Plusieurs officiers français et beaucoup d'annamites ont été tués.

» Le capitaine Thoreux qui commandait la colonne française a été capturé par les Lasciens qui le traitent avec considération. La tribu lasienne a perdu un homme.

» On craint des troubles extérieurs par suite de la marche en avant des troupes envoyées par M. de Lanessan. »

La légation de Siam ajoute avoir l'absolue conviction que le gouvernement Siamois va de son côté agir pour châtier les coupables.

A un rédacteur du *Gaulois*, la légation a déclaré avoir reçu une dépêche de son gouvernement. Il en résulterait que le 3 mai une colonne franco-annamite s'étant avancée vers une tribu siamoise, celle-ci a cru à une attaque. De là la rencontre, et la légation ajoute que de nouvelles collisions sont à redouter.

Le pèlerinage français en Terre-Sainte

Paris, 17 mai. — Voici les dernières dépêches reçues sur le pèlerinage français à Jérusalem :

Jérusalem, 14 mai. — Les pèlerins ont célébré la fête de l'Ascension sur la montagne des Oliviers, par une solennelle adoration du Saint-Sacrement de jour et de nuit.

Le lendemain vendredi un immense Chemin de Croix s'est déroulé dans Jérusalem, avec les deux grandes croix portées par sept évêques, des prêtres, des laïques. Trente évêques sont déjà arrivés. De nombreux officiers de la flotte française, venus individuellement, ont été chaleureusement accueillis. Temps excellent, santés bonnes, bel enthousiasme.

Jérusalem, 14 mai, 4 h. soir. — L'entrée du Légat a été splendide; elle s'est effectuée selon le pontifical, à cheval et sous un dais. Elle dépasse immensément en beauté, la réception mémorable de l'empereur d'Autriche en 1863. Quelques prélats dissidents saluent en dehors de la ville le cardinal qui porte ses ornements pontificaux. Le consul français et tout le personnel du consulat en grande tenue représentent le protectorat. Les délégués des consulats de toutes les puissances sont présents. Les autorités et l'armée turque, avec deux généraux, les officiers de la marine française, font escorte avec la population entière.

Le patriarche reçoit le cardinal légat à la porte de Jérusalem, avec cinquante évêques, tout son clergé, les communautés, et des pèlerins de toutes les nations.

De toutes parts s'élèvent des acclamations enthousiastes : « Vive Léon XIII ! Vive le Légat ! » On se rend en procession solennelle au Saint-Sépulcre, où l'on chante le *Te Deum*.

L'impression est immense. Grande journée pour l'Eglise et pour la France. Ordre parfait.

Tant pis pour lui !

Paris, 17 mai. — Une agence étrangère dément la nouvelle de la retraite de l'ex-père Hyacinthe à la grande Chartreuse, et de la correspondance qu'il aurait engagée avec le Vatican. M. Loyson est à Paris et n'a aucunement manifesté l'intention qu'on lui a prêtée.

Une victime du devoir

Fontainebleau, 17 mai. — Aujourd'hui, à une heure, ont eu lieu, en présence du général de Beslanm, commandant l'Ecole d'application, et de nombreux officiers, les obsèques du caporal du génie Saux, mort à la suite de l'explosion accidentelle d'un obus. Le général a prononcé quelques paroles d'adieu qui ont ému l'assistance.

Un immense incendie à Bordeaux

Bordeaux, 17 mai. — Un immense incendie a dévoré les magasins de M. Eslavaber. Les dégâts s'élèvent à deux millions. Soixante ouvriers sont sans travail.

Une mutation à la nonciature de Paris

Rome, 17 mai. — Mgr Locatelli, auditeur à la nonciature de Paris, sera nommé auditeur à Vienne. Son successeur n'est pas encore désigné.

L'insurrection du Nicaragua

New-York, 17 mai. — On mande du Nicaragua que le président de cet Etat, M. Sacaza, prend des mesures énergiques.

Les biens des chefs de la Révolution sont confisqués. Les étrangers voyagent armés; ils demandent l'envoi du navire de guerre « Corinto » pour assurer leur protection.

Aujourd'hui, deux groupes armés ont échangé dans la rue Moagua, pendant une heure, une vive fusillade. Une bataille décisive paraît prochaine près de Barranca.

Les insurgés ont demandé au président Sacaza de procéder à une nouvelle élection présidentielle. Le président a refusé.

Le capitaine prisonnier des Siamois

Londres, 17 mai. — On mande de Siam que le capitaine français Thoreux qui a été fait prisonnier par les Siamois, est traité avec égard.

Le président du Conseil chez M. Carnot

Paris, 17 mai. — M. Dupuy, président du Conseil, s'est rendu ce matin à l'Elysée pour prendre des nouvelles du président de la République et conférer avec lui.

M. Carnot l'a reçu dans sa chambre.

Il est très probable que le président de la République pourra reprendre ses occupations la semaine prochaine.

Le budget colonial

Paris, 17 mai. — Nous apprenons que le budget des colonies pour 1894 représente une amélioration de 4 million. Sur cette somme, 500.000 francs seraient consacrés au Congo français et 500.000 francs aux expéditions d'explorateurs.

Mort de l'archevêque de Rennes

Rennes, 17 mai. — Mgr Gonindard, archevêque de Rennes, est mort en gare de Rennes en descendant du train de Redon.

Une insulte à la famille du consul français de Tripoli

Paris, 17 mai. — Une dépêche de Tripoli, source anglaise, annonce que la famille du consul français a été insultée pendant une promenade en voiture. Le principal agresseur a été arrêté, mais un officier turc s'est interposé.

La ferme-école du P. Dorgère

Paris, 17 mai. — Un comité vient de se former dans l'intention d'aider le Père Dorgère à former une ferme-école, qui sera établie sur la rivière Aguné-Sewa, à l'ouest du Dahomey.

Aucun établissement ne saurait être plus utile au point de vue de la colonisation.

Nous apprenons que le prince d'Arenberg, député, a bien voulu accepter la présidence de ce comité.

Les personnes qui désireraient concourir à cette œuvre si française pourront envoyer leurs offrandes en nature ou en argent au président du comité, 80, rue de la Ville-l'Evêque.

Le rapport des agents commissionnés des chemins de fer avec les compagnies

Paris, 17 mai. — La Commission relative aux rapports des agents commissionnés des chemins de fer avec les compagnies a adopté le rapport de M. Leygues (Haute-Garonne). Les grandes lignes de ce rapport, qui ne sera distribué que dans quelques jours, sont les suivantes :

Le contrat entre les parties ne pourra être résiliable que contre une indemnité, quelle que soit la partie qui ait pris l'initiative de la rupture.

Un reglement d'administration publique déterminera les fonctions et emplois auxquels pourront être nommés des agents commissionnés.

En cas de mort ou d'accident, les traitements devront être continués par les Compagnies, aux veuves, aux enfants ou aux agents, jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur l'indemnité.

Enfin, le projet stipule que les dispositions qu'il édicte seront applicables aux chemins de fer d'intérêt local.

Une grève à Reims

Reims, 17 mai. — 190 ouvriers du peignage mécanique Isaac Holden se sont mis en grève.

Les grévistes de Bordeaux

Bordeaux, 17 mai. — Les grévistes ont mis moins d'ardeur, ce matin, à empêcher l'embauchage et 500 ouvriers environ ont pu reprendre le travail. Même, au chantier des quais verticaux, il s'en est présenté plus qu'on pouvait n'en employer.

Les affaires d'Egypte

Paris, 17 mai. — M. Deloncle va déposer à la Chambre une motion longuement motivée, invitant le gouvernement à distribuer régulièrement aux Chambres un rapport du ministre de France au Caire sur la situation politique de l'Egypte, sur le fonctionnement de la réforme judiciaire dans ce pays, sur la gestion de la commission internationale de la Dette, sur le développement des œuvres françaises : écoles, hôpitaux, etc., en Egypte; enfin sur les actes du commissaire français en ce qui touche la gestion financière de ce pays.

M. Deloncle rappellera qu'un rapport analogue est distribué chaque année au Parlement anglais. Il compte que le successeur de M. Lechevalier, commissaire démissionnaire, contribuera de la sorte, en éclairant le Parlement français à empêcher l'Angleterre d'établir son protectorat définitif sur l'Egypte.

Un soldat fusillé en Algérie

Tlemcem, 17 mai. — Un soldat du 2e tirailleurs indigènes a été fusillé ce matin. Il avait été condamné à mort pour assassinat. Il est mort courageusement.

Condamnation d'un antisémite à Berlin

Berlin, 17 mai. — M. Carl Paasch, publiciste antisémite a été condamné aujourd'hui par le tribunal de première instance de Berlin à 15 mois de prison pour outrage et calomnie envers l'office des affaires étrangères, le ministre de la justice et les conseillers intimes.

Un scandale à la Diète de Bohême

Prague, 17 mai. — Un gros incident s'est produit au commencement de la séance de la Diète de Bohême.

Le grand maréchal ayant déclaré que la majorité de la Diète est la représentation légale de toute la Bohême, cette déclaration provoqua un tumulte indescriptible : les jeunes tchèques arrachent aux sténographes les feuilles sur lesquelles ils prennent leurs notes ; ils se jettent sur M. Funke qui vient de commencer la lecture du rapport de la commission.

Les allemands accourent pour protéger M. Funke et se rangent autour de la tribune. Les cris les plus violents se font entendre de part et d'autre. Le grand maréchal du pays quitte sa place et sort de la salle des séances où le tumulte continue. Il revient un instant après et prononce la clôture de la séance.

La France et l'Allemagne à Cameroun

Berlin, 17 mai. — On affirme dans les milieux bien informés que le gouvernement allemand repousse énergiquement les propositions de la France tendant à arrêter une frontière Sola-Floka dans l'hinterland de Cameroun.

Le gouvernement allemand ne consentirait à continuer les négociations sur ce sujet qu'à la condition que la France reconnaisse le statu-quo de décembre 1885.

On annonce, d'autre part, que le mois prochain une nouvelle expédition allemande, sous la conduite du baron de Mechtriz, se rendra dans l'hinterland de Cameroun pour s'y livrer à des études scientifiques et économiques.

Le socialiste Bebel candidat à Strasbourg

Berlin, 17 mai. — Bebel a définitivement accepté la candidature à Strasbourg (*ville*).

Les grèves dans la Somme

Amiens, 17 mai. — L'ère des grèves n'est malheureusement pas encore close. A Amiens, si les grèves des garçons boulangers et coupeurs de confections qui ont duré la première deux jours, la seconde quatre jours, ont été insignifiantes, par contre, celle des ouvriers cordonniers est toujours importante. Les grévistes cordonniers, en grand nombre, tiennent bon, bien qu'ils aient maintenant peu d'espoir d'obtenir gain de cause.

A Ailly-sur-Somme, les ouvriers des établissements Carmichael frères sont toujours en grève.

Hier, 150 tisseurs de la maison Cosserat, d'Amiens, ont quitté l'usine sous prétexte que les tarifs ne portaient pas le cachet de la chambre syndicale. Aucun accord n'ayant eu lieu aujourd'hui, la plupart des ouvriers n'ont pas repris le travail.

Amiens, 17 mai. — Dans l'après-midi d'hier, les grévistes cordonniers s'étaient réunis. Une dizaine d'agents de police en tenue ayant pénétré dans la salle, les grévistes se sont immédiatement retirés en protestant. De là, ils se sont dirigés sur les communes de Pont-de-Metz et Salouel. Entre ces deux localités, un peloton de chasseurs et deux brigades de gendarmerie à cheval les ont dispersés. Les grévistes sont rentrés à Amiens vers sept heures, par petits groupes.

La commission fédérale des chambres syndicales d'Amiens s'est rendue cet après-midi à l'Hôtel de ville. Elle a présenté à M. le maire Frédéric Petit une demande tendant à l'organisation d'une Bourse du travail. M. Frédéric Petit a répondu : « Tant que je serai à la tête de la municipalité d'Amiens, vous n'aurez pas de Bourse du travail. »

La délégation s'est retirée.

L'incident de Khone

Une agence officieuse communique la dépêche suivante :

« Londres, 17 mai. — Voici la version qui a cours dans les milieux anglais, sur l'incident de Khone, aujourd'hui apiani.

» Nous donnons cette version sous les plus expresses réserves. Elle résulterait d'une dépêche de Bangkok, du 16 mai; qui serait ainsi conçue : « Une rencontre assez grave a eu lieu entre les troupes siamoises et la garnison annamite à Khone. Un assez grand nombre de soldats ont été tués des deux côtés. Les Français auraient perdu plusieurs officiers. Le capitaine Thoreux a été fait prisonnier.

» Le gouvernement siamois décline toute responsabilité dans cette affaire, et déclare qu'il n'a aucune intention de faire la guerre, qu'il maintient au contraire ses offres de négociations, en vue de terminer le différend. »

Un scandale en Terre Sainte

Paris, 17 mai. — D'après un journal, voici le récit d'un scandale honteux pour la France qui se serait produit en Terre-Sainte :

« Le supérieur du couvent de Terre-Sainte, à Saïda (Syrie), ayant été victime d'un acte de mauvaise foi de la part d'un employé du consulat de France, a prié de passer à Saïda du consul général pour lui soumettre le cas.

» Au lieu d'accorder justice audit supérieur, le consul général a ordonné à son agent de se rendre avec des janissaires armés à l'église latine paroissiale et de faire arracher les armoiries de Terre-Sainte. La plaque de marbre, portant la croix de Terre Sainte, est tombée et s'est brisée aux pieds de l'agent de France, au milieu des musulmans rassemblés et heureux de voir la France insulter la croix qu'elle avait jusqu'ici défendue avec tant de magnanimité ».

Le journal en question ajoute des noms à ces détails que nous ne donnons que sous les plus expresses réserves, et qui imposent au gouvernement de promptes explications.

La loi militaire allemande

Berlin, 17 mai. — On affirme que le gouvernement s'est déjà mis à remanier complètement le projet de loi militaire à soumettre au prochain Reichstag et cela sur la base de la proposition Huene.

L'insurrection du Nicaragua

Granada (Nicaragua), 17 mai. — Presque toute la contrée est soulevée, et le président Sacaza n'est maître que de la capitale.

Les révoltés, dont la cause gagne chaque jour du terrain, campent à Masay, où ils ont repoussé trois attaques furieuses des troupes gouvernementales.

New-York, 17 mai. — Le *Herald* publie la dépêche suivante de Panama :

« Un télégramme de notre correspondant à San-Juan-del-Sur dit que la révolte contre le président Sacaza est la plus sérieuse qu'on ait eu dans le Nicaragua.

» Rien ne résiste aux rebelles : ils occupent tous les Etats, à l'exception de deux. Dans quelques Etats, presque tous les citoyens se sont joints à la révolution et plusieurs milliers de volontaires ont été refusés pour manque d'armes.

» La moitié de l'armée révolutionnaire possède des fusils Mannlicher.

» Une discipline parfaite règne dans cette armée, les soldats étant pays tous les jours. »

Situation météorologique. — Roubaix, 18 mai. — Hauteur barométrique 755. Température : A sept heures du matin 14 degres au-dessus de zéro A une heure du soir 22 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 21 degrés au-dessus de zéro

Dissolution générale

On voit, dès le matin, dans toutes les boutiques,
Des piles de Congo, hautes et magnifiques,
Qui, le soir, ont fondu, réduites à néant
Par les milliers d'achats empressés du client.
34701d *Paul Argus, au savonnier Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les grèves de Roubaix. — On peut espérer que les grèves touchent à leur fin. Mercredi matin, tous les ouvriers ont repris le travail chez MM. Motte et Bourgeois, teinturiers-apprêteurs; chez MM. L. Lefebvre et P. Bastin, filateurs de laine cardée.

Les seuls établissements où la grève continue encore, sont ceux de MM. A. Valentin frères, filateurs de laine peignée; Dubar et Toulemonde, fabricants. Le nombre des grévistes, pour ces deux maisons, s'élève à cent cinquante-neuf seulement.

Le départ des gendarmes. — Les quatre brigades de gendarmerie à cheval supplémentaires, ont quitté Roubaix dans l'après-midi de mardi, pour regagner leurs résidences respectives.

La Saint-Mamert. — A l'occasion de la fête Saint-Mamert, le Maire de la ville de Roubaix, passera en revue, le dimanche 21 mai, à midi, le corps des Sapeurs-Pompiers, commandé par M. Hubert, capitaine-commandant.

A deux heures et demie, un banquet sera offert à la Compagnie dans son hôtel; à 8 heures du soir aura lieu le traditionnel bal de famille.

Le lundi 22, à 11 heures, un obit sera célébré en l'église Saint Martin, pour les pompiers défunts.

Le même jour, à 2 heures, tir à la cible, où des prix seront offerts aux plus adroits.

Dépôt de livrets militaires. — Du dimanche 7 mai au dimanche 21 du même mois, les hommes de la classe 1890 qui, après un an de service actif, ont été renvoyés dans leurs foyers, ceux des classes 1889, 1888, 1885, 1884, 1882, 1881, 1879, 1878, 1877, 1876, 1875, 1874, 1873 et 1868, sont tenus de déposer leur livret individuel soit à la mairie, soit à la gendarmerie.

Inspection et classement des chevaux et voitures. — En exécution de la loi du 3 juillet 1877, et du décret du 2 août même année, il sera procédé à Roubaix, les 29 mai, à trois heures de l'après-midi, et les 30, 31 mai, 1er, 2, 3, 5 et 6 juin, à sept heures et demie du matin, sur le boulevard Gambetta, en face de l'Hippodrome, par une commission instituée à cet effet, à l'inspection et au classement des chevaux, juments et mulets ainsi que des voitures attelées, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée.

Les propriétaires de chevaux ou voitures sont tenus de se conformer à ces dispositions, sous peine d'y être contraints et poursuivis conformément aux lois.

Ouragan et pluie. — Nous avons eu les deux, mercredi.

Le premier dans l'après-midi; la seconde, assez abondante, le soir.

On avait plaisir à se promener sans parapluie, pour mieux profiter de cette primeur, si impatiemment attendue !

Un homme qui a la boisson mauvaise. — *Une arrestation mouvementée.* — Dans l'après-midi de mercredi, vers six heures, de nombreux curieux s'arrêtaient devant le café Mac-Mahon, au boulevard de Paris, de l'angle de la rue Chanzy. Un ouvrier de M. Deroubaix, marchand de vieux métaux, rue Daguesseau, Pierre Desmet, demeurant rue de Denain, cour Flamencourt, qui fêtait le mariage de la fille de son patron, menait si grand tapage dans le dit établissement, qu'on dut l'inviter à se retirer, pour ne pas troubler plus longtemps les paisibles clients, que ses extravagances finissaient par fatiguer.

Pierre Desmet ne l'entendit pas ainsi. Surexcité par les copieuses libations absorbées depuis la matinée, il devint tout à coup méchant et menaça de tout briser dans le café. Sur quoi l'on s'empressa de requérir l'intervention de la police.

L'agent Leire, de service sur le boulevard, accourut pour mettre l'individu à la raison. Ce dernier, qui se trouvait en ce moment sur le seuil de la porte, haranguant les passants, s'élança à la rencontre du représentant de l'autorité, qu'il voyait venir vers lui, et lui sauta à la gorge, pour essayer de le terrasser.

Une lutte s'engagea entre les deux hommes, et l'agent eut toutes les peines du monde à mettre les menottes à l'ouvrier, pour arriver à le maîtriser. Des pieds et des poings, Pierre Desmet frappait l'agent à coups redoublés et il avait même commencé à lui déchirer les vêtements, lorsque le gendarme Vandenplas, de passage dans le quartier, survint à point pour prêter son concours à M. Leire.

Il fallut traîner positivement Pierre Desmet, pour l'emmener au poste du deuxième arrondissement. Les choses allèrent tant bien que mal jusqu'à la rue de Crouy, où l'individu se laissa tomber par terre, et ne voulut plus marcher, à moins qu'on ne lui ôtat ses chaînes. Ses gardiens, pour venir à bout de son obstination, cédèrent à cette exigence, et c'est ainsi qu'il put être définitivement conduit à destination, et écroué au poste de la rue des Arts.

Les accidents du travail. — Le tissage de M. A. Florin, rue de France, a été, mercredi matin, le théâtre d'un pénible accident.

Un garçon de quatorze ans, Emile Bryne, dont les parents tiennent, dans cette rue, l'estaminet portant l'enseigne de « Petit Tonneau », occupé comme ouvrier dans l'établissement, soutenait une caisse vide avec un de ses camarades.

Ils arrivaient près du tire-sac, lorsque le jeune Bryne tomba si malheureusement qu'il lâcha la caisse, et que celle-ci vint le frapper près de la tempe gauche, à quelques lignes seulement de l'œil. Un énorme éclon, mal enfoncé, lui faisait en même temps, à cet endroit du front, une profonde blessure.

Le pauvre garçon reçut sur place les soins les plus empressés, en attendant l'arrivée de M. Delattre, médecin, qui lui appliqua un premier pansement, et le fit ensuite reconduire à son domicile.

Un enfant blessé par une voiture, rue d'Hem. Mardi soir, vers six heures, un enfant de cinq ans, le petit Léon Damme, dont les parents demeurent au numéro 58 de la rue d'Hem, était assis sur le bord de la chaussée, lorsque vint à passer une voiture de la société de consommation de la rue Saint-André, conduite par un garçon boulanger du nom de Lucien Huguebard.

L'attelage allait au pas, mais le conducteur n'aperçut pas à temps le petit imprudent, et l'une des roues du véhicule, heureusement presque à vide, lui passa sur les pieds.

Aux cris de l'enfant, la mère accourut, mais trop tard, à son secours. On envoya aussitôt chercher M. le docteur Butruille, qui prodigua ses soins à l'intéressant blessé, et constata, à sa grande surprise, qu'il n'avait que des contusions sans gravité.

Une attaque nocturne, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, un jeune homme, M. Arthur Pollet, attaché à l'imprimerie du *Journal de Roubaix* venait à son travail, vers minuit, quand il fut assailli par deux individus embusqués sous une porte-cochère, rue de la Fosse-aux-Chênes. Tout en lui demandant où se trouvait la rue Nain, ils sautèrent sur M. Pollet qui se défendit énergiquement et parvint à se dégager. Néanmoins, les malfaiteurs le poursuivirent jusqu'à proximité du *Cercle de l'Industrie*.

Une affaire de mœurs. — Mardi soir, vers sept heures et demie, M. Chapé, commissaire du quatrième arrondissement, faisait procéder à l'arrestation d'un ouvrier ourdisseur, âgé de quarante ans, nommé Albert H..., demeurant rue de Jemmapes.

Cet individu est inculpé d'une tentative criminelle sur la personne d'une fillette, dont les parents habitent le quartier du Cul-de-Four. Il a été écroué au dépôt central de sûreté de la Grande-Place.

Leers. — *Un vol.* — Mardi matin, des malfaiteurs encore inconnus ont pénétré chez une marchande de légumes, Julie Decterck, pendant son absence. Ils ont enlevé une pièce de 5 fr. qui se trouvait dans un coffre : ce meuble contenait aussi une somme de 3000 fr. qui a été respectée.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs.

Communications diverses

« **Concordia-Harmonie** ». — La *Concordia-Harmonie* n'exécutera pas jeudi au kiosque, place de la Liberté. Cette société sera remplacée par l'*Union des Trompettes*.

Le *Concordia-Harmonie* prévient ses musiciens qu'une répétition générale aura lieu vendredi 19 courant. A cette répétition seront données les instructions concernant la sortie de Wattrelos.

Société coopérative l'« Alliance des Travailleurs » — MM. les actionnaires sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 18 mai courant à sept heures 1/2 du soir, au siège social, estaminet de l' « Ancien Moulin », rue de Lannoy, 82, au coin du boulevard de Belfort. Urgent.

Plage de Dunkerque-Malo-les-Bains. — Fêtes de la Pentecôte ; Chambres au Casino, fr. 4. 34704

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.
Mêlez-vous des contrefaçons ! 34698d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal, se réunira le vendredi 19 courant à huit heures du soir pour l'ouverture de la session ordinaire de mai.

Le Maire rappelle aux cultivateurs de lin que pour bénéficier de la prime accordée par la loi du 13 janvier 1892, ils doivent faire leur déclaration à la Mairie avant le 1er mai.

Les préposés Peyrat et Macaud ont arrêté un domestique, Joseph Vandervarinck, pour fraude de tabac et d'allumettes.

TOURCOING

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal tiendra vendredi prochain, 19 courant, à 8 heures du soir, la deuxième séance de la session ordinaire de mai.

Nouveau plan monumental de Tourcoing. — Nous avons déja annoncé à nos lecteurs l'apparition prochain du *Plan de Roubaix*. Le succès prévu de ce plan, oblige la direction de cette intéressante publication à faire paraître en même temps et séparément *un plan monumental de la ville de Tourcoing*.

Nos concitoyens de Tourcoing accorderont le même accueil que les industriels de Roubaix à ce plan si utile à tous les points de vue.

Fin de la grève. — Comme nous l'avons dit dans notre précédent numéro, le travail a été repris au complet à la filature de laine cardée de M. Albert Pollet, rue de la Chapelle.

Au tissage de MM. Toulemonde, boulevard Gambetta, cinquante ouvriers avaient repris le travail le matin à l'ouverture de la fabrique; au déjeuner, le nombre était plus que doublé, et les autres, sauf quatre ou cinq, sont rentrés à une heure.

On peut donc considérer les grèves comme entièrement terminées à Tourcoing.

Les promotions dans la douane. — Nous avons annoncé la nomination de M. Derycke, sous-inspecteur de douanes à la gare de Tourcoing, à la recette principale à Jeumont; et nous avons ajouté que M. Derycke avait laissé d'excellents souvenirs dans cette dernière localité, où il avait exercé les fonctions de contrôleur.

Tout en remplissant strictement tous les devoirs de sa charge, M. Derycke s'était, par son amabilité, son obligeance, rendu sympathique à tout le commerce de la place, et tout en applaudissant à son avancement mérité, on ne peut s'empêcher de le regretter.

Conférence à l'« Ancien Petit-Château ». — Voici le texte d'un placard de grandes dimensions affiché mercredi à Tourcoing :

« Ville de Tourcoing. Samedi 20 mai, à 8 heures 1/2 du soir, salle de l'Ancien Petit-Château, rue du Moulin-Fagot, grande conférence publique, avec le concours des citoyens P. Lafargue, député de Lille; Desmedt, membre du comité central de Tourcoing et du comité fédéral de la région du Nord.

» Ordre du jour : La grève de chez Toulemonde. Entrée 15 cent. au bénéfice des grévistes.

Un accident de travail. — Mardi à 9 heures du soir, Pierre Depraeter, âgé de 18 ans, peigneur, chez M. Binet, rue Neuve de Roubaix, a eu la main droite prise, en avançant une mèche de laine, entre le cylindre et le hérisson. Le métier heureusement a pu être arrêté instantanément.

On appela M. le docteur Delattre qui dut pratiquer l'ablation du médius. Les trois autres doigts surtout l'index ont été aussi plus ou moins atteints ; mais on espère pouvoir les conserver

Le blessé a été reconduit à son domicile rue de la Chaussée, n° 14, à Roubaix.

Le vol au comptoir de la rue du Château. — L'un des de